

Mise à jour : Phileas AM Version : Septembre 2018	Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance	Référence : PG39
--	---	-------------------------

1. Objet

Conformément à l'article L 533-22-1 du code monétaire et financier qui stipule que : « les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs de chacun des organismes de placement collectif qu'elles gèrent une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance ».

Ce document présente l'approche retenue par Phileas Asset Management concernant ces critères.

2. Prise en compte des critères ESG dans la sélection de titres

Phileas Asset Management gère deux OPC de droit français dont la politique d'investissement repose sur un processus d'analyse fondamentale basé sur des modèles internes d'analyse financière et d'évaluation ainsi que sur de nombreuses rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés. Les critères ESG sont abordés au cours de cette analyse globale sans faire l'objet d'une formalisation particulière. A l'exclusion de l'observation de la liste des valeurs interdites (cf. 3.), ces critères ne fondent pas les choix d'investissement des gérants.

3. Liste de valeurs interdites

Une liste de valeurs interdites a été établie en s'appuyant sur les listes émises par différentes ONG et fonds de pensions réputés, sur la base de critères extra-financiers en application de conventions internationales (ex. Convention d'Ottawa et Convention d'Oslo) ratifiées par la France, entre autres.

Cette liste de valeurs est actualisée et validée au sein du comité des risques bimestriel de Phileas Asset Management.

Au 21 février 2018 cette liste comprend 61 valeurs.

4. Reporting ESG & Empreinte Carbone

Phileas Asset Management fait réaliser un audit ESG et un audit Carbone de son fonds PHILEAS L/S Europe deux fois par an (au 30.06 et au 31.12). Cet audit est réalisé par la société VIGEO selon une méthodologie établie par cette société. Cet audit permet d'obtenir une analyse objective de la performance relative des sociétés comprises dans le fonds par rapport à leurs pairs sur la base des critères ESG et de l'empreinte carbone. Ces analyses sont tenues à disposition sur simple demande.

5. Politique de vote de Phileas Asset Management

Phileas Asset Management a établi, conformément à certaines dispositions du règlement général de l'AMF, une politique de vote qu'elle applique dans l'intérêt exclusif des souscripteurs des OPC qu'elle gère.

6. Informations investisseurs

Le service Relations Investisseurs de Phileas Asset Management se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Phileas Asset Management

60 rue de Prony

75017 - Paris

Tél. : 01 40 54 47 28

e-mail : marine.quillaud@phileas-am.fr